

Cartels Constituants de l'Analyse Freudienne

PREPARATION DE L'ASSEMBLEE CEERALE DE JUIN 1991

Lettre n°3 : 15 Avril 1991

La première réunion du Tlercredi proposée par le Comité d'Organisation pour l'Assemblée Générale de Juin 91 s'est tenue le 10 avril re Henri Barbusse. L'un des débats s'est engagé sur les deux points suivants

1. Passage au public, publication, enseignement,
2. Inscription analyste.

Sur le premier, le passage au public, publication, enseignement s'est avéré essentiel et a rencontré un vif intérêt auprès des personnes présentes.

Il s'agirait, dans cette articulation, de faire avancer l'idée selon laquelle le passage au public consiste à saisir non pas la structure de tel ou tel analysant, mais le rapport, au sens le plus mathématique, qu'entretient l'analyste avec le discours analytique. En d'autres termes, il faudrait faire avancer la question de la transmission de la psychanalyse vers la nécessité de "faire passer" le trait de l'un à quelques autres, c'est-à-dire hors du singulier à l'universel.

"Le passage au public" serait le témoignage de ce franchissement à inscrire dans les publications ou les enseignements de telle sorte qu'à chaque moment l'auteur est le retour de ce à quoi il s'est exposé. Un questionnement sur la différence entre auteur et analyste a été ainsi posé, ce qui nous mène directement à reprendre le débat sur la signature du texte.

Sur le second point, l'inscription analyste, la discussion a porté essentiellement sur la difficulté de saisir la différence entre les dispositifs conduisant à une éventuelle habilitation et ceux qui n'impliqueraient pas d'issue habilitante. L'accent a été mis sur le fait que la nouvelle association devrait permettre de mettre en jeu ces deux types de dispositif.

La prochaine réunion du mercredi 11 Avril poursuivra les débats sur les points qui n'ont pu être abordés la dernière fois en complétant éventuellement ceux déjà au travail.

Les différentes délégations ont pu être complétées par ceux qui ont bien voulu s'y associer activement et il reste la possibilité à ceux qui le souhaiteraient d'y souscrire encore en contactant le responsable de chacune.

34, RUE HALLE . 75014 PARIS . 43272929

Robert LEVY

P.S : Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de la réunion de la Délégation sur les dispositifs ainsi que le texte de la lettre que Daniel Saadoun a adressée à Claude Dumézil et que ce dernier a lue à l'Assemblée Générale de Mars 1991

DELEGATION AUX DISPOSITIFS

Une première réunion a eu lieu le vendredi 12 avril 91. Les questions suivantes ont été abordées et seront remises au travail dans les prochaines réunions:

I. Opposabilité de lier ou au contraire disjoindre dispositif et question de l'écriture?

- A propos des dispositifs, deux thèses émergent, notamment:

1. Un dispositif peut être envisagé comme nécessaire pour structurer l'institution dans le sens de la mise au travail suivant un protocole qui impliquerait un engagement de parole de chaque sujet se déclarant analyste et demandant à être inscrit sur une liste de praticiens de la psychanalyse, au sein de l'Association.

En quoi un tel dispositif demeurerait-il dispositif ou deviendrait-il procédure?

2. Un dispositif peut être envisagé comme avant tout lieu d'une parole instituante, permettant la mise en acte de la réalité de l'inconscient et des effets de sujet, ainsi que la mise au travail de la pratique de chacun et du désir du psychanalyste, dispositif ayant donc pour unique but de servir l'objet de l'Association : la psychanalyse, et se trouvant de ce fait non-institutionnalisable.

Discussions à poursuivre en tenant compte du débat parallèle engagé à propos de la passe, de sa place et de sa fonction dans l'institution

- A propos de l'histoire :

1. Nécessité de définir avec précision chacun de ces deux termes et d'en dégager les effets attendus, tant sur un plan éthique que politique.

2. Interrogation à soutenir concernant ce désir de reconnaissance ou de qualification qui viendrait du social... Quels fantasmes à décrypter derrière cet appel du social ? Quel social? - Imaginaire lié à des réseaux possibles de clientèle? - Désir de reconnaissance par ses pairs? - Désir d'appartenir à une association qui soit aussi "repérable" que celles avec lesquelles elle fonctionne désormais au sein de l'Inter-associatif?

3. Possibilité ou non de conjointre reconnaissance sociale du praticien et modalités d'élaboration de son expérience dans un "rendre compte de ce qui l'engage"?

4. Interrogations sur la nomination qui impliquerait des critères et un jury. Deux hypothèses - Sans pour autant faire exister de l'analyste, une nomination pourrait mettre au travail des sujets sur la question du désir de l'analyste. - Une nomination pourrait avoir pour effet une mise au travail plutôt qu'un empêchement pour chaque nominé.

II. Venue du projet pour le CCAF. de définir une "activité

de qualification. I un titre, qui ne soit pas pour autant

obligatoire. (mm identifiable). mais seulement un acte politique?

1. Cette modalité doit-elle demeurer dans l'espace intermédiaire du semblant, ou bien participer de l'élaboration d'un cadre un peu plus rigoureux pour notre Association, cadre qui semble aujourd'hui lui faire défaut et qui lui permettrait peut-être de mettre à profit les huit années de "mûrissage" qu'elle a traversées?

2. Une procédure ou un dispositif institutionnels inscrivant ou nommant à un titre pourraient-ils, à défaut de délivrer une garantie de compétence (ce qui supposerait de traiter un savoir comme de la vérité), attester qu'un des membres de l'Association se situe bien dans le rapport à la pratique et à la recherche théorique qu'elle soutient, de par sa participation active à un ou des dispositifs qui fonctionnent en son sein?

3. Reste à trouver l'articulation possible entre cette instance et des dispositifs qui, eux, ne viendraient qu'enrichir les possibilités de mise au travail offertes par l'Association et laissées au choix de chacun, afin que ces lieux ne deviennent pas des lieux d'énoncés mais restent des lieux d'articulation.

4. Il semble opportun de séparer le registre de l'organisationnel de celui de l'analytique et de faire en sorte que les préoccupations analytiques restent prévalentes. L'Association doit-

elle alors passer par l'invention d'un processus qui fasse fonctionner l'inscription/nomination à un titre comme fiction... Un arbitraire reste-il à trouver?

Sachant que 1e options différentes aboutiront à des effets différents, il convient de se demander, avant tout, de réfléchir aux effets qu'on en attend.. -

Nicole MILGRAM pour la Délégation

Étaient présents Claude Dumzil, Michel Jolivet, Isabelle Mangou, Nicole Milgram, Bernard Tauber.

Daniel SAADOUN

à Claude DUMEZIL

En réponse à la demande d'information sur l'état actuel de l'établissement des textes et travaux d'André RONDEPIERRE, je ne puis que reprendre les indications que j'avais adressées, il y a quelque temps, à Mme GRANIER de CASSAGNAC.

Je rappelle donc que parmi les diverses interventions d'André RONDEPIERRE en congrès, colloques, séminaires ou entretiens, je suis demeuré fidèle à l'intention qu'il avait exprimée de son vivant: de ne retenir dans un premier temps que ses ultimes travaux consacrés, comme on sait, à la mise en évidence d'un isomorphisme entre la structure du discours freudien et celle du discours phobique (1986/87), la mise à jour dès 1985 du concept freudien fondamental d'Einfall - sa fonction dans l'économie psychique et dans la pratique analytique et, enfin, les travaux prenant pour objet le rapport phobie/obsession (1987/88). Plusieurs hypothèses de refonte de ses interventions, en vue de leur publication, avaient été examinées par lui - il s'en était ouvert à nombre de ses collaborateurs et amis; et son choix n'était pas arrêté au moment de sa disparition.

Il m'est donc revenu de prendre la décision, conformément aux vœux qu'il avait exprimés, de réunir les conditions propices à la publication de ses derniers travaux, selon les modalités les mieux adaptées à la situation présente. Compte tenu des intentions d'André RONDEPIERRE, mon travail consiste en une ré-écriture et surtout la construction d'un appareil critique - constitué pour l'essentiel d'un segment de l'histoire de la psychiatrie, une référence très développée à la philosophie cartésienne, un appui sur le théorème de Gödel, et, est-il besoin d'ajouter, l'enseignement de Lacan (avec tous les problèmes que pose l'usage de la citation lacanienne) et l'œuvre de Freud ce, dans le but d'assurer la consistance des thèses qu'André RONDEPIERRE soutenait, pour les livrer à un public qui s'étend au-delà du cercle restreint des auditeurs qui suivirent fidèlement son enseignement.

A ceux-là, j'exprime mon amitié, et leur assure que je me hâte à leur disposition pour leur communiquer toute information relative à l'enseignement d'André RONDEPIERRE, pour peu que je l'aie en ma possession.

Enfin, quelques évidences: cet enseignement fut public, et il ne tient qu'à chacun de faire fond, pour sa propre réflexion, sur le travail engagé par André RONDEPIERRE, travail qui ne fait l'objet d'aucune espèce de mise au secret. Il m'est cependant nécessaire de rappeler la détermination avec laquelle André RONDEPIERRE veillait à ce que ses interventions ne fussent pas publiées, en tout cas jamais telles quelles. Détermination exprimée dans ses dernières volontés.

L'établissement des textes requiert du temps. Travail du temps, et de la mémoire aussi.
Il se fera selon son rythme propre.

Mon cher Claude, je te remercie par avance de faire lecture de ce message.